

Convention entre Madame Suzy Cornaz et
la Fondation de l'Institut d'études sociales de Genève
pour la création d'un fonds « Marie-Louise Cornaz »

1. A l'initiative de Mesdames Marion Bovee-Rothenbach et Suzy Cornaz, il est créé un fonds « Marie-Louise Cornaz » (ci-après le fonds), en mémoire de Mademoiselle Marie-Louise Cornaz, ancienne directrice de l'Ecole d'études sociales de Genève. La gestion de ce fond est confiée à l'Institut d'études sociales (ci-après IES).
2. Le fonds est constitué d'une contribution de Fr. 14'000.- de la famille de Mademoiselle Marie-Louise Cornaz et de versements d'autres parents et amis. Au moment de la signature de la présente convention, le fonds se monte à Fr. 26'773.-.
3. L'IES est habilité à recevoir d'autres dons ou legs en faveur de ce fonds.
4. Le fonds, destiné à encourager la recherche sociale « sur la dépendance liée à la dégénérescence des cellules cérébrales et aux problèmes que pose cette dépendance face au respect de la dignité de la personne ».
5. Le fonds sera prioritairement utilisé pour créer un prix « Marie-Louise Cornaz » récompensant des travaux d'étudiant(e)s des écoles supérieures de travail social de Suisse romande.
6. Le Conseil de fondation de l'IES est chargé d'établir un règlement pour l'utilisation de ce fonds.
7. Le fonds est placé sous la responsabilité du Conseil de fondation de l'IES et sa gestion financière est contrôlée par la fiduciaire chargée de vérifier les comptes de l'IES.
8. Cette convention sera échuë lorsque la totalité du fonds, y compris les intérêts, aura été utilisée.

Genève, le

Pour la Fondation IES :

Suzy CORNAZ

Bernard GRUSON
Président

Paul WEBER
Directeur